

Le Crucicaderlien

Bulletin d'information
De la commune

STE CROIX DE CADERLE



Les Conseil
Municipaux

Les travaux

Les
manifestations
de l'été



Numéro 4

2004

Le Mot du Maire



La saison estivale est là, les maisons secondaires s'ouvrent et voilà déjà six mois que le bulletin municipal n'est pas paru.

Au nom de l'équipe municipale, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

En effet, en raison du congés de maternité de notre secrétaire, Magali SENECALE, pour lequel le Conseil Municipal et moi-même, lui adressons à nouveau toutes nos félicitations et souhaitons la bienvenue au petit Tanguy.

Nous adressons également toutes nos félicitations à Nathalie BOUTRY, qui a remplacé la secrétaire quelques semaines et qui a donné dernièrement naissance à un petit garçon.

C'est la raison pour laquelle nous avons rencontré des problèmes de secrétariat durant quelques mois. Maintenant tout est rentré dans l'ordre.

Durant ces six mois, le Conseil Municipal a continué de travailler et vous pourrez vous en apercevoir en lisant les différents extraits des comptes rendus et vous trouverez ci-joint les travaux terminés, en cours et à venir (P5)

De plus depuis le début de l'année, s'est déroulé :

5 réunions du Conseil Municipal

8 réunions de la Commission des travaux

36 réunions de la Communauté de Communes « Cévennes Garrigue »

(réunions de commission, de bureau et plénière)

Concerts à la chapelle :

Un grand merci à l'Association « Les Amis du Temple » pour l'organisation de tous les concerts de cet été.

Exposition :

Comme chaque année, une exposition est organisée et cette année grâce à la mise à disposition de celle – ci par le Conseil Général du Gard, elle aura lieu du 16 juillet au 22 Août 2004 . « Des outils agricoles, une histoire de 7000 ans » complété par l'exposition « la mécanisation et le machinisme agricole au siècle dernier ».

Concours de boules – Challenge F.VOLPELIERE :

Ce concours aura lieu à STE CROIX le Samedi 28 Août 2004 à 16 Heures

A TOUTES ET A TOUS, BONNES VACANCES.

Le Maire
Edmond JULIEN

Sommaire

P4 Commission travaux

- Travaux à venir
- travaux terminés

P 5 Sécurité

P6 à 20 Conseils Municipaux

P21 à 23 Animations

P 24 Photos

Infos diverses

Vente de matériels par la mairie

Vente de : - 2 cuves en polyéthylène alimentaire de 2 500l chacune 480 € pièce
Et 1 photocopieur à 610 €

Le secrétariat de la mairie sera fermé
le mercredi 4 août et le jeudi 5 août en raison des congés de la secrétaire.

Etat Civil

Mariage :

De M. Pierre GRANIER et de Melle Dan HAN
le samedi 28 février 2004

Mairie

Mairie

Tel : 04.66.85.22.63

Fax : 04.66.85.33.73

Email : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat

Le mercredi de 14h30 à 16h30

Le Jeudi de 14h à 16h

Permanence du maire

Le jeudi de 14h à 16h

Ordures Ménagères

Les jours de ramassage des ordures
ménagères sur la commune pendant
la saison
estivale sont le lundi et le jeudi

Ramassage des encombrants :
tous les 1er mercredi du mois.
Dépôt la veille du ramassage
merci.

Location de la salle municipale

- > Pour les habitants de Ste Croix : 61 €
 - > Pour les intéressés habitant à l'extérieur de la commune : 122 €
 - > Caution : 230 €
- Pour toute demande s'adresser à la mairie.

Urgences

Pompiers :
18 St Jean du Gard
Gendarmerie : Lasalle
04.66.85.20.04 ou 17

Commission Travaux



Travaux à venir

Eclairage public des Mouzignels :

Trois points lumineux seront installés très prochainement.

Zonage d'assainissement :

Une réunion publique s'est déjà tenue et comme nous vous l'avions indiqué, ce dossier doit se dérouler en même temps que l'élaboration du document d'urbanisme

Accès handicapés et rénovation du couloir :

La consultation a déjà été réalisée. Le Conseil Municipal décidera prochainement le choix des entreprises. Début des travaux 1^{er} septembre 2004 - fin des travaux 30 octobre 2004

Mise en place relais Itinériss :

Comme vous pourrez le lire dans l'extrait du compte rendu du conseil du 26 mars, nous continuons à trouver une solution avec Orange pour desservir les parties de la commune non alimentée (secteur Mouzignels, fontanelle)

Travaux à la chapelle :

Ce projet ayant été retenu dans le cadre du Plan Patrimoine Emploi qui consiste à effectuer des fouilles à l'intérieur du bâtiment, mais également à trouver une solution pour éviter les remontées d'humidité. Tout le travail et les délais d'intervention ont été planifiés d'un commun accord entre toutes les parties concernées (DRAC , Direction de la culture du Conseil Général et la responsable du chantier) Plusieurs réunions se sont déjà déroulées.

Deuxième tranche travaux alimentation en eau potable :

Ce projet est maintenant très avancé puisque le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable vient d'obtenir 50% de subventions (Conseil Général, Agence de l'Eau) et qu'un autre dossier est en cours d'instruction pour un éventuel financement de l'Europe.

Un bureau d'études sera prochainement choisi. Le projet définitif sera donc lancé par le SIAEP. Le Conseil Municipal délibérera ultérieurement sur l'adhésion à ce syndicat.

Travaux France Telecom : à l'intérieur du village, nous sommes dans l'attente de la convention avec cet organisme.

Travaux terminés

Enfouissement 2^{ème} tranche EDF du cœur du village :

Enfouissement des lignes EDF :France Télécom du hameau des Mouzignels

Nous espérons que ces travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions. Suite à des grèves d'EDF, un petit retard a été pris, notamment pour l'enlèvement de tous les poteaux.

Aménagement aire de stationnement, entrée du village.

Travaux réalisés par l'entreprise MICHEL.

Rénovation de l'appartement de la Mairie :

il reste uniquement la mise en place de volets.

Reprise des chaussées :

Suite aux travaux AEP, la reprise des chaussées a été effectuée par l'entreprise CABRIT début juin 2004.

Sécurité

**IL EST STRICTEMENT INTREDIT
DE FAIRE DU FEU**

Du 15 juin au 15 septembre l'écobuage est strictement interdit

Les conseils Municipaux

Extrait du Conseil municipal du vendredi 6 février 2004

Ordre du jour :

- 1° Affectation du Résultat 2002 et Décision Modificative 01/04.
- 2° Urbanisme.
- 3° Conventions ATESAT (DDE) et Médecine Professionnelle.
- 4° Travaux.
- 5° Questions diverses.

1° Affectation du Résultat 2002 et Décision Modificative 01/04.

Affectation du Résultat 2002 : Monsieur le Maire, à la demande de Monsieur le Percepteur de LASALLE, propose que le Résultat d'exploitation de l'exercice 2002 soit d'ores et déjà affecté au Budget 2003.

Ce résultat s'élève à : 66 081.87 euros.

Monsieur le Maire propose de transférer cette somme pour partie en section de fonctionnement, soit 36 081.87 euros au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), et pour le solde en section d'investissement, soit 30 000.00 euros au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Monsieur le Maire, à la demande de M. Pascal CREMER, ayant informé le Conseil que les investissements à venir seront suffisamment couverts avec ces nouveaux crédits, l'affectation du Résultat 2002 telle que proposée est adoptée à l'unanimité.

2° Urbanisme.

Déclarations de Travaux exemptées de permis de construire :

1/ M. Bruno PESENTI a déposé une demande en vue de couvrir, sans la fermer, une terrasse existante.

Ce dossier n'appelant aucune remarque, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2/ M. Luc MERCIER souhaite agrandir deux ouvertures situées de chaque côté d'une porte. Après avoir noté que l'encadrement de ces ouvertures serait en pierre, le Conseil Municipal se positionne favorablement sur cette demande.

Permis de construire « changement d'affectation » :

Mme Ginette LAFONT, indirectement concernée par ce projet, quitte la séance.

Il s'agit d'un changement d'affectation ; M. Pascal LAFONT souhaite transformer un bâtiment agricole en une habitation. Les travaux à réaliser : surélévation du 1^{er} étage et ouverture de deux fenêtres, n'appellent aucune opposition des membres du Conseil Municipal.

3° Conventions ATESAT et Médecine Professionnelle.

Après avoir questionné Monsieur le Maire sur les modalités et délais d'application, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette convention ATESAT et charge Monsieur le Maire de signer ledit document ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2004, au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre départemental de Gestion et donne pouvoirs au Maire pour signer la convention d'un an renouvelable et toutes pièces s'y rapportant

Les conseils Municipaux

4° Travaux.

Au préalable, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 12 décembre 2003, il avait distribué des documents relatifs à l'éventuelle possibilité de déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DGE, et précisait que le Conseil Municipal devait y réfléchir. Aucune information ne lui étant parvenue, Monsieur le Maire n'a pas présenté de dossier pour 2004.

Enfouissement des lignes électriques : Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux en ce domaine.

Au Village et sur l'aire de stationnement le chantier est terminé à quelques finitions près.

Au hameau des Mouzignels, les tranchées viennent d'être creusées. Pour information, Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion de chantier est prévue le mardi 10 février.

La question concernant l'éclairage public de ce hameau est soulevée. Deux des propriétaires ayant refusé l'éclairage, il ne restait que trois points d'éclairage sur cinq foyers initialement prévus par le cabinet d'ingénierie CEREG. Consulté sur ce dossier celui-ci n'approuve pas cette solution : la réduction de points d'éclairage, et les zones d'ombre contrastées ainsi créées, ne garantiront pas la sécurité.

Monsieur le Maire a donc rédigé un courrier, destiné aux propriétaires des Mouzignels, dont il fait lecture. Le Conseil Municipal décide que des modifications seront apportées sur la date d'échéance et les modalités de réponse, et ainsi envoyée aux habitants.

Zonage Assainissement Communal : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des lettres, accompagnées de questionnaires, ont été expédiées.

Toutes les personnes concernées (72 au total) sont ainsi informées qu'une réunion publique à ce sujet se tiendra le 28 mars 2004.

Accès et rampe Handicapés dans les locaux de la Mairie : Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LAUNE, Architecte, avait déjà réalisé les plans et le pré chiffrage de ces accès et rampe lors du projet de restauration de la Salle du Conseil. Il propose donc de demander à M. LAUNE, lors du rendez-vous du jeudi 12 février, un devis quantitatif et un affinement des plans existants.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

AEP partie basse : Monsieur le Maire a contacté M. DARBOUSSET, au Conseil Général du Gard, afin de connaître l'état d'avancement de ce dossier. Il retransmet les informations au Conseil Municipal.

Après réflexion de Mme Violette AURIOL, un courrier commun à la Commune et au Syndicat d'Eau sera élaboré pour informer le public concerné (rappel des réunions, état d'avancement du projet, questionnaire à compléter...).

Une réunion publique sera programmée avant l'été 2004.

Les conseils Municipaux

Aire de stationnement : Monsieur Pascal CREMER précise la taille (0.31 mm) et la couleur (ocre) du granulats choisis pour le revêtement de l'aire.

Il informe également les membres présents que l'emplacement d'un lampadaire a été modifié afin de renforcer son efficacité, et que l'applique initialement prévue pour éclairer l'escalier a été remplacée par l'éclairage d'un autre lampadaire déplacé à cet effet.

Est ensuite abordé le débat de l'existence puis de l'aménagement des toilettes publiques. Les réflexions de Monsieur le Maire, Mme Ginette LAFONT et M. Pascal CREMER ont porté sur leur réalisation, dans le local technique, avec l'aménagement d'un point d'eau à part.

Toutefois l'existence des toilettes soulève le problème de l'évacuation des eaux usées. Monsieur le Maire a donc fait établir un devis à M. NICOLAS, qui propose l'installation d'un drain de 20 m contre l'escalier et une fosse toutes eaux de 3000 l, pour un montant de 2 280.00 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'existence de toilettes publiques sur l'aire de stationnement, mais demande un complément de devis et d'informations techniques, auprès de l'entreprise MICHEL chargée des travaux de terrassement, ainsi qu'auprès d'autres entreprises compétentes.

Une décision sera prise ultérieurement.

5° Questions diverses.

Photocopieur : le besoin se faisant ressentir de changer l'actuel photocopieur (usure, fonctions insuffisantes au vu des besoins), Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux propositions.

Ces devis émanent des sociétés PERFORMER et GESTETNER.

Toutes deux proposent des copieurs numériques avec imprimante, à l'achat ou à la location.

Les membres du Conseil décident, à 8 voix pour et 1 abstention, d'une location auprès de la société GESTETNER.

Agent Recenseur : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Recensement de la population de 1999, l'Agent Recenseur avait perçu en sus de sa rémunération un dédommagement pour ses frais kilométriques.

Il propose donc que Mle LEONARD, Agent Recenseur de la population 2004, perçoive une indemnité pour couvrir ses frais de carburant de 77 euros. Le Conseil Municipal adopte cette mesure à l'unanimité.

Logiciel Cadastre : le Maire informe les Conseillers qu'il laisse ce devis en attente. En effet, la Communauté de Communes Cévennes-Garrigue est en cours de discussion avec le Centre des Impôts quant aux modalités et règlement de la digitalisation, étape nécessaire à l'élaboration des logiciels. Il est donc probable que l'achat d'un tel produit passera par un regroupement des communes intéressées, et de ce fait par l'intercommunalité.

Enlèvement des carcasses de véhicules : à la demande de Monsieur le Maire, et comme cela avait déjà été proposé en 2000, une liste a été ouverte en Mairie sur laquelle pourront s'inscrire toutes les personnes souhaitant se débarrasser de carcasses. Cette information paraîtra également dans le prochain Bulletin Municipal.

Les conseils Municipaux

Prochaines réunions : les Conseillers établissent ensemble le planning des rendez-vous à venir.

Une Commission Travaux se tiendra le 20 février 2004 à 17 h 00 pour l'aménagement du Village (présence du C.A.L.), et le 21 février 2004 à 09 h 00 au sujet de l'assainissement.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table afin d'entendre les conseillers :

Violette AURIOL informe le Conseil qu'elle a écrit à Monsieur le Conseiller Général, au nom de l'Association des Amis du Temple, afin d'obtenir des subventions pour les manifestations musicales de l'été 2004. Il y a également lieu de chercher des informations auprès de la Communauté de Communes, quant à l'obtention de subventions existantes et enfin de faire le tour des programmes prévus sur la région pour l'été.

La prochaine réunion de cette Association est prévue le 20 mars 2004 à 20 h 30.

Violette AURIOL réclame que soient installés des conteneurs à ordures ménagères.

Christian DEJEAN apporte des informations sur la Communauté de Communes et sa composition.

Aux 8 commissions existantes a été rajoutée la Commission Petite Enfance. Monsieur DEJEAN donne ensuite les noms des présidents des Commissions, et enfin confirme que le Règlement Intérieur, en cours d'élaboration, doit être affiné.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 50.

Extrait du Conseil municipal du vendredi 26 mars 2004

Ordre du jour :

1° Compte Administratif 2003 et BP M14

2° Vote des 4 taxes

3° Compte Administratif et BP M49

4° Travaux

5° Questions diverses

1° Compte Administratif M14 et BP M14

Excédent global de fonctionnement de 69 147.41 € et excédent global d'investissement de 84 352.41 €.

Fonctionnement :

Dépenses : 75 663.52€ Recettes : 78 729.06€ soit excédent de 3 065.54€ + excédent de 2002 : 66 081.87€

Investissement : Dépenses : 72 971.88€ Recettes : 76 637.44€ excédent de 4 665.56€ + excédent de 2002 de 79 686.85€

Les conseils Municipaux

Ces résultats sont rigoureusement conformes à ceux présentés par le percepteur dans son compte de gestion.

La gestion de Monsieur le maire est approuvée à l'unanimité des membres présents, le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés.

Affectation du résultat : les conseillers présents approuvent à l'unanimité la proposition M Le Maire d'affecter un montant de 30 000€ d'excédent de fonctionnement à la section investissement conformément à la délibération prise lors de la séance ordinaire du 6 février 2004.

Résultat 2003 : Solde 153 499.82€ dont 114 352.41€, investissement et 39 147.41€ en fonctionnement.

2° Vote des 4 taxes

L'ensemble du conseil approuve donc la délibération portant les taxes communales pour 2004 aux taux suivants :

Taxe d'habitation : 4.74 %

Foncier bâti : 6.54 %

Foncier non bâti : 52.07 %

Taxe professionnelle : 8.70 %

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions budgétaires et après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget de la commune pour l'année 2004 qui s'élève :

Fonctionnement : Recettes : 77 897.00 € Dépenses : 77 897.00 €

Investissement : Recettes : 130 298.00 € Dépenses : 130 298.00 €

3° Compte administratif M 49 et BP M 49

Compte administratif et compte de gestion :

Fonctionnement : Dépenses réalisées 10 221.14 € Recettes : 46 502.69 €

Solde : + 36 281.55 €

Investissement : Dépenses : 424 311.15 € Recettes : 338 879.85 €

Solde : - 85 431.30 €

Résultat global de clôture : - 49 149.75 €

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés par le conseil à l'unanimité avec les remerciements des conseillers pour le dévouement de M Le Maire dans le bon déroulement de ce chantier.

BP M49

Après examen, le budget primitif 2004, qui fait apparaître une diminution de frais de personnel -travail de secrétariat réduit à une facturation par an, un relevé des compteurs par an effectué par un élu- est voté à l'unanimité des conseillers sur les chiffres suivants :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 49 481 €

Investissement : dépense et recettes : 125 813 €

Les conseils Municipaux

4° Travaux :

Aire de stationnement : Choix entreprise Michel pour travaux de finition.

Eclairage public des Mouzignels : M Le maire rappelle que cette opération est toujours d'actualité car, le syndicat Intercommunal d'Electrification, maître d'ouvrage de l'opération, percevrait très mal que l'éclairage public ne se fasse pas après avoir été demandé et accepté. L'éclairage de l'aire de stationnement et celui de la ruelle menant à la chapelle sont posés avec une commande manuelle de mise en service de manifestations nocturnes. Concernant le problème des Mouzignels, M Guibert, sollicité pour réétudier le projet en fonction de la demande des riverains, propose 4 lampadaires, dont 2 à faisceau concentré sur l'éclairage public pour la sécurité des automobilistes et des piétons. Il est convenu de réunir à nouveau les intéressés autour de M Guibert qui argumentera sa proposition; la date du 9 avril à 17h est avancée pour cette rencontre où le conseil souhaite la présence des détracteurs du projet.

Téléphone portable : Jeudi 18 mars la SELECOM est venue sur le terrain déterminer un site favorable à l'implantation du relais apte à desservir le secteur des Mouzignels.

L'emplacement possible : secteur Coudognan.

Réunion publique assainissement : Le courrier est en cours d'impression. La date du 19 avril à 17h est maintenue. Le maire rappelle que tous les questionnaires ne sont pas revenus en mairie.

Réunion d'information Urbanisme à l'intention des conseillers :

La date sera reportée si possible le 9 avril 14h en mairie.

SIAEP partie basse : Le dossier suit sont cours.

5° Questions diverses :

Animation : V.Auriol annonce que le spectacle Nuits Singulières, reporté depuis le mois de décembre en raison des inondations, devrait avoir lieu le vendredi 30 avril en soirée animée par l'ensemble Alberta.

Communauté Cévennes Garrigues : C. Dejean rend compte des décisions votées lors de la séance plénière du Conseil Communautaire du 24 mars 2004.

Ont été votées par les délégués les propositions suivantes :

Règlement intérieur; création d'un bulletin d'information; *culture* -création d'un poste de bibliothécaire, création d'un pôle culturel; *sport* -budget voté 6 00€; *urbanisme* - digitalisation du cadastre en négociation; *social -tourisme*—adhésion au Pays d'Accueil Touristique -PPE : le chantier de fouille la chapelle a été retenue; *Ordures ménagères*— désignation de M Colas Valat , président intérim; création de 8 emplois + l'emploi de M Caillet + 1 emploi de secrétaire; prime d'indemnisation pour les non titulaires. Développement économique—étude projet ZAC autorisée pou St Hippolyte; *Maîtrise du foncier*—vote de principe pour une table ronde; *commission finance*—Recrutement du directeur et du chargé de mission. Budget établi et voté comme suit :

Fonctionnement : 355 796 € Investissement : 7 100 €

Budget annexe OM : Fonctionnement : 783 155 € Investissement : 957 100 €

Les conseils Municipaux

Taux des taxes additionnelles : taxe d'habitation 0.50 %; foncier bâti : 0.81 %, foncier non bâti : 2.73 %, taxe professionnelle : 0.87 %

Lancement consultations entreprises pour travaux accès handicapés et dallage :
M le maire fait part au conseil qu'il conviendrait de lancer la consultation aux entreprises dès maintenant, sachant que les travaux ne pourront intervenir qu'après la saison estivale. Après discussion, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer cette consultation, en fixant une fin de chantier au 31.10.2004, si possible.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 1h du matin.

Extrait du Conseil municipal du mercredi 14 mai 2004.

Ordre du jour :

- 1° Adhésion au Syndicat Intercommunal de la Maison d'Accueil et d'Information du Public
- 2° Urbanisme (RNU, carte communale, PLU),
- 3° Travaux
- 4° Questions diverses.

1° Adhésion au Syndicat Intercommunal de la Maison d'Accueil et des Services Publics : Monsieur le maire soumet au conseil l'adhésion de la commune à cette nouvelle structure. Sa création fait suite à la nécessité de remplacer la charte inter communale de gestion et d'animation de la « maison des services publics lieux ressources » arrivée à expiration depuis le 31.12.03 .

Après en avoir délibéré, et vu les articles L5212-1 à L5212-34, du code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal :

- 1) Décide que la commune de Ste Croix de Caderle s'associe aux communes de Dourbie, Cognac, Lasalle, Monoblet, Notre Dame de la Rouvière, Revens, Saint Andre de Majencoules, Saint Bonnet De Salendrinque, Saint Félix de Pallières, Soudorgues, Thoiras, Vabres, Valleraugue, pour constituer le Syndicat Intercommunal de la « Maison d'Accueil et d'Information du Public Aigoual Cévennes Causses »
- 2) Approuve les projets de statuts donnés en annexe.

Demande au préfet la création du Syndicat.

Election des délégués au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la « Maison d'accueil d'Information du Public Aigoual Cévennes Causses »

Le conseil municipal procède alors à l'élection des représentants en fonction des articles L5211-6, L5211-7 et L5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales, Après avoir procédé au vote, sont déclarés élus :

Les conseils Municipaux

Délégué titulaire : Violette AURIOL

Délégué suppléant : Marcelle MAZEL

2° Urbanisme :

Mr le Maire rappelle les points d'informations majeurs apportés aux conseillers lors de la rencontre du 9 avril dernier par M. Facon - DDE - et M. Reynaux -Service Aménagement des Cévennes sur les cartes communales et les PLU.

L'ensemble du conseil est conscient de l'urgence à établir sur le territoire de la commune un document d'urbanisme, mais aussi de l'enjeu que celui-ci représente, et des nombreuses erreurs possibles qu'il conviendrait de limiter ou tout au moins d'en évaluer l'impact.

Quelques remarques sont mises en valeur par plusieurs conseillers, notamment :

- le développement communal sur lequel la municipalité n'a aucun poids

- la révision toujours possible, de préférence après 5 ans de fonctionnement du document

- la concertation avec le Parc et toutes les chambres consulaires

- les points communs entre les deux documents (exp : enquête publique)

- les divergences (exp : pas de superficie constructible minimum dans une carte)

- la mise en cohérence du plan avec les réseaux - eau, assainissement, électricité, voirie,...)

- la compatibilité avec le zonage d'assainissement en cours

Le débat fait ressortir une question primordiale : quelle évolution souhaiter raisonnablement pour Ste Croix ?

PLU ou Carte communale sommes nous prêts à voter aujourd'hui sur ce point ?

Une partie du conseil répond non à cette question ; il est convenu de se rendre auprès de communes semblables à la notre afin de recueillir leurs jugements sur les choix qu'elles ont faits, sur les procédures de la démarche elle-même et les résultats obtenus.

. le Maire demande expressément au conseil d'être prêt à délibérer lors de la prochaine séance.

3° Travaux :

Eclairage des Mouzignels :

La réunion de chantier du 6 mai avec le cabinet CEREG , la DDE et la commission travaux, a permis de définir l'emplacement de 3 lampes d'éclairage public ; accord du conseil par 10 voix pour et 1 abstention.

Reprise des chaussées suite aux travaux AEP :

Au cours de cette réunion, avec les entreprises Benoi et Cabrit, ont été définies les modalités de vérification des canalisations d'eau (Benoi), et la réfection définitive des routes (Cabrit) à partir du 4 juin prochain, sous la surveillance du cabinet CEREG et de la DDE

Les conseils Municipaux

AEP Partie basse :

Le courrier, écrit conjointement avec le SIAEP, qui demande aux propriétaires concernés de confirmer leur accord de branchement au futur réseau, vient d'être expédié. Le maire informe le conseil que la commission CG et l'Agence de l'eau, doivent délibérer incessamment sur ce dossier et faire connaître le montant des aides allouées.

Aire de stationnement :

L'entreprise Michel, retardée par de récentes intempéries, doit intervenir sur le terrain à partir du 24 mai, pour une quinzaine de jours environ - travaux incluant la fosse septique et la réfection du revêtement du terrain.

Mr le maire demande aux conseillers de prévoir des lieux de dépôt pour les déblais.

Travaux à la Chapelle :

Le 6 mai, le maire, assistée de G.Lafont - adjointe-, N. Verdier -Eglise Réformée-, M.Mazel -Association Les Amis du Temple-, a reçu Mmes Martine Schwaller -DRAC Languedoc Roussillon, Service Régional de l'Archéologie- Catherine Plagnes et Catherine Py - C.G. du Gard, Service de la Culture.

Selon les prescriptions de Mme Schwaller, en préalable au traitement des remontées d'humidité dans les murs, un sondage en tranchée à l'intérieur de la chapelle, prolongé par une fouille extérieure, permettrait la réalisation du diagnostic archéologique qui a été décidé.

Une rencontre est prévue sur le site avec Mme Sophie Mercier, nommée responsable du chantier - Il est envisagé la possibilité de faire participer aux travaux l'équipe du chantier d'insertion.

Aménagement du village :

P.Cremer rend compte de la rencontre de la commission travaux avec M. Soulier du Cabinet B et R. L'objectif, défini lors de ce débat, est : établir un programme de travaux à long terme pour un développement harmonieux et respectueux de l'environnement et de l'identité des lieux, ensuite, aider la commune à faire ses choix.

Le conseil doit : évaluer la surface à traiter et établir un cahier des charges.

Mr le maire a rappelé qu'une subvention nous a déjà été attribuée pour la remise en état de la place suite à l'adduction d'eau potable, et qu'il convient de l'utiliser rapidement maintenant que tous les enfouissements sont faits.

4° Questions diverses :

Cantine scolaire de Lasalle :

Le coût du repas des pensionnaires, incluant l'encadrement de surveillance et animation, depuis 2000 s'élevait à 4.72 € financé à 50% par la commune ; la maison de retraite qui l'assure demande 5.8 € à partir du 1^{er} janvier 2004.

Le conseil vote à l'unanimité la proposition du maire de maintenir la participation communale à 50% du montant du prix des repas.

Ramassage scolaire sur Lasalle :

Mr le maire demande aux conseillers de se préoccuper dans les jours qui viennent de la

Les conseils Municipaux

question de l'accompagnateur qui doit suivre les écoliers de maternelle dans le car de ramassage ; un car de 16 places est prévu à la rentrée 2004/2005 pour 13 élèves dont 2 maternelles. La date limite de l'appel d'offre aux transporteurs est fixé par le Conseil Général au 4 juin.

Une réunion sera organisée d'ici la fin juin avec les parents.

Vente de divers matériels :

A la demande du maire le conseil fixe, à l'unanimité, les prix de mise en vente des biens suivants devenus inutiles :

- _ 2 cuves en polyéthylène alimentaire de 2 500 l chacune 480 € pièce
- _ 1 photocopieur à 610 €

Secrétariat de mairie :

Mr le maire rappelle que Magali Sénécal reprendra son poste le 9 juin.

A cette occasion il lance un appel aux commissions travaux et animation et à l' Association les Amis du Temple pour qu'elles prévoient les articles pour le bulletin municipal dont la parution en juin est indispensable et bénéficiera du concours de Magali.

Elections Européennes et Législatives :

Mr le maire demande aux conseillers de prévoir d'assurer la permanence à 2 bureaux de vote pour les élections des 13 et 20 juin 2004.

Motion contre la disparition des Services Publics :

Le conseil ayant eu l'occasion de délibérer sur ce sujet, suite à des menaces de fermeture et des dysfonctionnements des services publics cantonaux, approuve sans débat, pleinement et à l'unanimité, la motion, présentée par Mr le maire, proposée par l' Association des Maires Ruraux de France, relative à la régulation des activités postales et au développement des territoires ruraux.

Le conseil municipal,

Considérant qu'au terme d'un processus de réduction, transformation, dégradation de la présence postale, engagé depuis plus de dix ans, le point au-delà duquel le service public postal ne sera plus assuré dans un grand nombre de communes rurales est atteint, interdisant à celles-ci toute possibilité de développement et menaçant les plus faibles dans leur existence, Considérant l'échec jusqu'à ce jour des tentatives des élus locaux pour aboutir, en concertation avec La Poste et l'Etat, à une solution permettant à la fois l'évolution des modalités de la présence postale territoriale et le maintien de celle-ci à un niveau suffisant Considérant, tout au contraire, la volonté de la Direction Nationale de La Poste, relayé par les Direction Départementales, d'imposer à très court terme, sans autre concertation que de façade avec les élus, des modifications substantielles du réseau postal (abandon d'une partie des services, sous-traitance des missions résiduelles à des opérateurs privés, mise à contribution financière des communes),

Considérant que le projet de loi relatif à la régulation des activités postales et celui relatif au développement des territoires ruraux actuellement en discussion au Parle-

Les conseils Municipaux

ment définissent de nouvelles modalités de concertation entre les élus locaux, La Poste et l'Etat, dans un sens laissant espérer une meilleure expression des élus et plus grande cohérence des décisions, s'agissant des services publics et des services de proximité, Considérant que le projet de loi relatif à *la régulation des activités postales* prévoit qu'au « *moyen de son réseau de point de contacts et en complément e ses prestations de service universel, la Poste contribue à l'aménagement et au développement du territoire national* », donc la présence postale territoriale est une mission de service public assurée par la Poste, en complément du service universel,

Considérant que si le service universel est financé par ce qui reste du monopole, le service public a un coût et qu'il ne peut être laissé à la charge de La poste dont l'activité se déploie désormais dans le champ concurrentiel, Considérant que le projet de loi relatif à *la régulation des activités postales*, à travers un amendement d'origine sénatoriale, prend acte de l'existence du « *fonds postal national de péréquation territoriale* », prévu à l'article 3.1 du « *contrat de performance et de convergences* » signé le 13 janvier 2004 entre La Poste et l'Etat et prévoit un avenant fixant « *les ressources et les modalités d'emploi* » de ce fonds,

Considérant les actions multiples et de formes diverses des élus et des usagers des communes rurales dans les départements pour défendre leurs bureaux de poste menacés de réduction d'activité quand ce n'est pas de fermeture,

Considérant le « *Manifeste des élus locaux pour des services publics de proximité équitables et performants* » signé par l'AMF, l'AMRF et l'ensemble des associations d'élus de France le 14 avril 2004 au Sénat,

Considérant la Motion « *assurer la présence postale territoriale* » adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale e l'AMRF réunie le 18 avril 2004 à Lyon,

Exprime sa ferme opposition à toute réduction de la présence postale territoriale, à toute transformation de la forme de celle-ci ne résultant pas d'un accord entre La Poste et les élus,

Apporte son soutien aux actions engagées localement et de leur propre initiative par les élus ruraux pour défendre la qualité du service public dans leur commune,

Demande au Gouvernement de décréter un moratoire des projets de modification du réseau et de la présence postale territoriale, engagés par la direction de La Poste, tant que les nouvelles règles de concertation entre elle et les élus locaux ne seront ni connues, ni mises en œuvre,

Demande à la représentation nationale, députés et sénateurs, d'adopter m'amendement suivant dans le cadre du projet de loi relatif à la régulation des activités postales et / ou du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux :

« *Un fonds postal national de péréquation territoriale est créé. Il assure le financement de la mission de service public d'aménagement et de développement du territoire confiée par la loi à la Poste. Il garantit la pérennité d'un maillage du réseau postal correspondant aux besoins des usagers et des communes. Les évolutions des formes de la présence postale sur le territoire seront conduites selon les modalités prévues par la loi dans le souci d'une amélioration de la qualité du service rendu et du principe d'égalité des droits des citoyens. La loi de finances la plus proche fixera le montant et les modalités de financement de ce fonds* »,

Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe

Les conseils Municipaux

et par leur vote, la proposition d'amendement de l'AMRF au projet de loi relatif à *la régulation des activités postales* et/ou au projet de loi relatif au *développement des territoires ruraux*.

Cadastre :

Mr le maire indique que les Services des Impôts, refusant de signer une convention avec les communes de la Communauté avant 2 ou 3 ans, se sont engagés à fournir aux communes le cadastre sur CD Rom. L'information sera donnée au Cabinet SIEE pour le zonage d'assainissement.

Cévennes- Garrigues :

La dernière réunion plénière a eu lieu à St Hippolyte le 12 mai .

Messieurs J.M. MISS et DESHONS, respectivement, Président et directeur du SYM-TOMA, y étaient conviés pour expliquer le fonctionnement de ce syndicat.

C. Valat, président en intérim de la commission ordures ménagères de la communauté de communes, a exposé : un historique des O.M. et un rappel des conditions d'établissement de la redevance qui devrait tenir compte du coût réel et du service rendu par zone a demandé : un effort à concéder au niveau des écarts pour concentrer les tournées de collecte des O.M et a informé sur l'avancement du dossier déchetterie de Lasalle (la consultation entreprise est lancée)

Mme La Sous préfète souhaitait la création d'une nouvelle structure intercommunautaire pour assurer « l'après mission Dolfuss ». Mrs Le Frapper et Valero, entre autres, avaient émis des réserves.

Le 19 mai, les présidents des communautés de communes et les présidents des commissions économiques du Pays Viganais, Vallée Borgne, Cévennes Gangeoises, Coutah Vidourle, Aigoual, et Cévennes Garrigues doivent rencontrer Mr Alary pour une réflexion sur « l'après Mission Dolfuss », avant la rencontre en sous-préfecture programmée le 24 mai .

La commission économique a présenté un projet de modification des statuts de la communauté et élargissement des compétences en matière de zones d'activité, locaux, friches industrielles, réserves foncières ayant vocation à accueillir des entreprises artisanales industrielles, tertiaires ou commerciales des communes membres ; ceci devrait permettre, dans l'immédiat, l'aménagement avec une aide financière importante (70% au lieu de 30%) de la nouvelle ZAC de St Hippolyte.

Le débat s'engage vivement sur ce point ; le Conseil demande un temps de réflexion et d'information avant de se déterminer sur les délibérations souhaitées par Cévennes Garrigues.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table afin d'entendre les conseillers :

Violette AURIOL fait part au conseil que le concert du 2 mai, de l'Ensemble Albera dans le cadre des nuits singulière était remarquable. Environ 40 personnes étaient présentes.

Pascal CREMER indique qu'il a été procédé à l'achat de deux vasques et pierres recons-

Les conseils Municipaux

tituées et de deux robinets (place + chapelle). Il s seront installés prochainement.

Ginette LAFONT demande quand est que le contrat emploi jeune se termine. Il lui est répondu, fin août, mais avec le solde des congés il devrait se terminer vers le 15 juillet. Il convient donc dès maintenant de voir pour recruter une personne et dans quelles condition ou si l'on fait appel à une entreprise privée.

Christian DEJEAN demande si l'on pourrait mettre à la disposition de la population un ordinateur (ancien du secrétariat) avec internet aux horaires où la secrétaire est là et dans une pièce indépendante. Après discussion, cette proposition reste à l'étude. Il est précisé que la Maison du Service Public assure déjà ce service.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h30.

Extrait du Conseil municipal du mercredi 16 juin 2004

Ordre du jour :

- 1° **Modification des statuts de la communauté de communes Cévennes Garrigue - avenant N° 1 : élargissement des compétences.**
- 2° **Conditions de transfert de la compétence maîtrise d'ouvrage des zones d'activité, locaux, friches industrielles, réserves foncières, tertiaires ou commerciales des communes membres vers la Communauté de communes.**
- 3° **Syndicat Mixte Départementale d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eaux et Milieux Aquatiques du Gard.**
Approbation de l'adhésion de nouveaux membres.
- 4° **Questions diverses**

1° Modification des statuts de la communauté de communes Cévennes Garrigue - avenant N° 1 : élargissement des compétences.

Le maire indique le libellé de la délibération et fait un tour de table. Il en ressort qu'après six mois d'existences, la communauté de communes nous demande d'étendre ces compétences. Toutefois il s'agit là d'un avenir non négligeable pour le développement économique de notre région.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'élargissement des compétences de développement économique exercées par la communauté de communes afin de lui donner la possibilité de répondre aux besoins d'aménagement de zones d'activité, locaux, friches industrielles et réserves foncières, existants ou à créer nécessaires au développement du territoire communautaire.

Le conseil municipal, après délibération, approuve cette proposition.

Conditions de transfert de la compétence maîtrise d'ouvrage des zones d'activité, locaux, friches industrielles, réserves foncières, tertiaires ou commerciales des communes membres vers la Communauté de communes.

Suite à la délibération du conseil communautaire du 12 mai 2004 le maire propose de délibérer sur les conditions de transfert de la compétence maîtrise d'ouvrage des zones d'activité, locaux, friches industrielles, réserves foncières ayant vocation à accueillir des entreprises artisanales, industrielles, tertiaires ou commerciales des com-

Les conseils Municipaux

munes membres vers la Communauté de communes.

Les conseils municipaux sont appelés en effet à se prononcer, de façon concordante et à la majorité qualifiée, sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens de zones d'activité, locaux, friches industrielles, réserves foncières ayant vocation à accueillir des entreprises artisanales, industrielles, tertiaires ou commerciales au profit de la Communauté de communes.

PROPOSITION :

Conformément à la délibération du 12 mai 2004 de la communauté de communes, le maire propose au conseil municipal de délibérer sur les conditions suivantes

Conditions financières et patrimoniales du transfert de compétences de zones d'activité, locaux, friches industrielles, réserves ayant vocation à accueillir des entreprises artisanales, industrielles, tertiaires ou commerciales vers la communauté de communes.

- Le transfert impliquera nécessairement le transfert en pleine propriété des terrains et bâtiments appartenant, au jour de la création, aux communes et qui relève de la compétence de zones d'activité, locaux, friches industrielles, réserves foncières ayant vocation à accueillir des entreprises artisanales, industrielles, tertiaires ou commerciales. L'évaluation du prix de cession des biens (terrain + bâtiment) transférés sera effectuée par le service des domaines (article L 2241-1 du CGCT) selon les dispositions légales.
- En cas de rachat en pleine propriété de biens immobilier à titre onéreux, cette cession est soumise aux formalités de publicité foncière (décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière).
- Par ailleurs il est fait observé qu'aucun personnel n'est affecté à ce jour à cette compétence dans les communes concernées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

3° Syndicat Mixte Départementale d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eaux et Milieux Aquatiques du Gard.

Approbation de l'adhésion de nouveaux membres.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que la commune : Approuve les décisions du 8 décembre 2003 et du 11 février 2004 du syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard de l'intégration des collectivités ci-dessus. Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité d'approuver les décisions du 8 décembre 2003 et du 11 février 2004 du syndicat mixte départemental d'aménagement et gestion des cours d'eau et milieu aquatiques du Gard de l'intégration des collectivités listées ci-dessus. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

4° Questions diverses

Demande autorisation de passage Rallye des Camisards :

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le passage de ce rallye comme les années précédentes les 25 et 26 septembre prochain.

Demande pose panneau :

Le maire donne lecture du courrier de l'Association Cévenole Intercommunale de Cognac pour la pose d'un panneau d'information au public retraçant les sorties de randonnées sur Cognac avec une notice explicative pour le respect de l'environne-

Les conseils Municipaux

ment. Le Conseil Municipal, jugeant cette initiative très intéressante, mais étant donné que la commune de Ste Croix de Caderle n'est pas directement limitrophe de la commune de Cognac et n'ayant pas de sentiers de randonnée en commun, ne souhaite pas l'implantation de ce panneau.

Réunion de la commission des travaux et urbanisme :

Une réunion aura lieu le 2 juillet 2004 à 20h30.

AEP de la partie Basse :

Monsieur Le Maire donne les informations suivantes suite à la deuxième réunion avec le président du syndicat d'adduction d'eau potable de Lasalle.

- Le syndicat a obtenu 50 % de subvention du Conseil Général et de l'agence de l'eau.
- L'appel d'offres pour le choix du bureau d'étude pour établir le projet définitif a été lancé.

Le Maire informe qu'une réunion publique est organisée par le syndicat le 9 juillet à 18h30 en mairie de Ste Croix de Caderle.

Urbanisme :

Monsieur Rousset Jean Claude a déposé une demande de permis de construire modificatif pour la création d'un accès extérieur et d'une terrasse. Après étude du dossier le conseil municipal émet un avis favorable.

Monsieur le maire propose de faire un tour de table :

Pierre BOLLE, demande la date de sortie du prochain bulletin municipal car il serait intéressant d'y insérer les manifestations de cet été.

Le maire lui répond qu'à ce jour la date n'est pas arrêtée.

Christian DEJEAN donne des informations au conseil municipal concernant la dernière réunion de la commission développement économique qui portait essentiellement sur la création d'une association qui regrouperait six communautés de communes. Un long débat s'engage sur la création, à nouveau, d'une nouvelle structure. Des fortes réserves sont exprimées pour cette association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h50.

Animations Culturelles



Dans la chapelle Romane
Ste Croix de Caderle



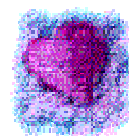
Vendredi 30 juillet

21h

Ensemble « Carmine »

Trois chanteuse et un chanteur « *Amour sacré, amour courtois* »

Chant médiéval a capella (11ème et 14ème siècle)



Vendredi 06 août

19h

Duo Harpe et Flûte

Martine FLAISSIER et Henri VAUDE

Répertoire Bach, Bizet, (Carmen), etc...



Vendredi 27 août

20h30

Trois musiciens

Alexis GALPERINE (Violon) Jean de SPENGLER (Violoncelle)

Emmanuel CREMER (Violoncelle)

Répertoire : Boccherini, Vivaldi, Bach, Mihalovici, etc...

Concert soutenu par la Communauté de Communes Cévennes Garrigue





Aire de stationnement



Aire de stationnement



Entrée du village

Animations

STE CROIX DE CADERLE CONCOURS DE BOULES

SAMEDI 28 AOÛT
16h

Challenge F.VOLPELIERE

Concours organisé par l'association « La Boule Lasalloise »



Animations

Juillet / Août 2004

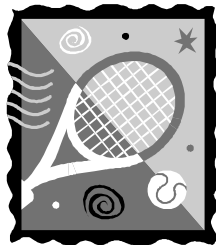
LASALLE



Marché

Tous les lundis matin

Randonnées
Organisés par
l'office du tourisme
04.66.85.27.27



Tennis Club
Accueil et
réservations :
04.66.85.42.10

TORO - Piscine
Mercredi 14 juillet à 21 heures
Tous les jeudis à 21h30
à partir du 22 juillet





Enfouissement des lignes
Les Mouzignels



Enfouissement des lignes
Les Mouzignels



Enfouissement des lignes
Les Mouzignels



Travaux aire de stationnement



Travaux aire de stationnement



Travaux aire de stationnement